

Nombre de conseillers	43
En exercice	43
Présents	37
Pouvoirs	06
Excusés	nr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

N° 2020-12-03 : DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE - EXERCICE 2020

Le jeudi 17 décembre 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 04 décembre 2020.

Présents:

MARTIN Pierre-Yves	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
BOUDJEMAÏ Kaissa	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MANTEL Serge	LEROUX Pierre-Olivier	SEGABIOT Brigitte
MONIER Annick	DI IORIO Rina	LE BLEGUET Marie-Thérèse
MILOTI Donni	MARKARIAN Olivier	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	AOUATI Kheireddine
LE COZ Lucie	CHASSAIN Clément	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	BERNARD Anne	BACH Raphaël
HERRMANN Marie-Catherine	BARATTA Jean-Pierre	TRILLAUD Laurent
CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin	HODE Laurence
ATTARD Gérard	HAMZA Ali	PERRAULT Gérard
		ROSSINI Christel

Pouvoirs:

AIDOUDI Salem

à MANTEL Serge

à ATTARD Gérard

ARNAUD Philippe

à COLLET Marie-Madeleine

GUIMARAES Odette

à MARTIN Pierre-Yves

ADLANI Myriam

à BOUDJEMAÏ Kaïssa

JOLY Nathalie

à BITATSI-TRACHET Françoise

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Jean-Pierre BARATTA a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal;

Sur proposition de M MANTEL, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu la délibération n° 2019-12-03 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020 ;

Vu la délibération n° 2020-07-06 du Conseil municipal en date du 02 juillet 2020 adoptant le budget supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2020-10-14 du Conseil municipal en date du 1^{Er} octobre 2020 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020 ;

Vu la délibération n°2020-11-03 du Conseil municipal en date du 19 novembre 2020 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020 ;

Vu la réunion de la 1ère Commission permanente du 08 décembre 2020 ;

Considérant que la Décision Modificative n°1 intégrait l'acquisition d'un bien sis 2 avenue Albert Thomas pour un montant de 250 000€ ;

Considérant que la préemption de ce bien nécessite une consignation auprès de la Caisse des dépôts au chapitre 27 dans l'attente de la formalisation de l'acquisition au chapitre 21 ;

Considérant diverses évolutions de recettes d'investissement ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité par,

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves + GUIMARAES Odette BOUDJEMAI Kaissa + ADLANI Myriam MANTEL Serge + AIDOUDI Salem MONIER Annick MILOTI Donni BORDES Roselyne CARRATALA Henri LE COZ Lucie	HERRMANN Marie-Catherine CARCREFF Corinne ATTARD Gérard + MOULINAT-KERGOAT Hélène MAKHLOUF Dounia LAFARGUE Jean-Claude LEROUX Pierre-Olivier DI IORIO Rina MARKARIAN Olivier FOURNIER Marine KOUCEM Yacine	BERNARD Anne BARATTA Jean-Pierre DELERUELLE QUENTIN HAMZA Ali DJABALI Sara BEREZIN Serge SEGABIOT Brigitte LE BLEGUET Marie-Thérèse COLLET Marie-Madeleine + Philippe ARNAUD MAUROBET Catherine
LE COZ Lucie MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine CHASSAIN Clément	MAUROBET Catherine AOUATI Kheireddine

7 abstentions

BITATSI-TRACHET Françoise + JOLY Nathalie BACH Raphaël + **TRILLAUD Laurent HODE** Laurence PERRAULT Gérard ROSSINI Christel

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans la Décision Modificative n°3 du budget principal de la ville pour l'exercice 2020, ci-annexée et résumée comme suit :

		Section de for	nctionnemen	it	
Dépenses		Recettes			
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
TOT	AL	0,00€	TOTAL		0,00€

		Section d'inv	estissement		
Dépenses		Recettes			
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
27	275	250 000,00 €	10	10222	-82 088,00 €
			13	1328	82 088,00 €
			27	275	250 000,00 e
TOT	AL	250 000,00 €	TOT	AL	250 000,00 €

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2020, y compris les Reports de Crédits, s'élève à 89 485 354,09 € au lieu de 89 235 354,09 €, soit : en section de fonctionnement 65.297.968,81 € et en section d'investissement, y compris les Reports de Crédits 24.187.385,28 €.

Annexe 1: DM3 - Budget principal de la Ville - Exercice 2020

Ainsi fait et délibéré en séance le 17 décembre 2020.

Maire de Livry Gargan